

## **PRESSE ECRITE**

**L'Yonne Républicaine du 9 septembre 2011**

***sous le titre "Les juges perdent leur indépendance"***

L'association "40 millions d'automobilistes" soutient l'action d'un particulier dans la saisine du Conseil Constitutionnel pour contester la constitutionnalité des peines minimales imposées la loi pour les délits routiers.

**Les Dernières Nouvelles d'Alsace du 7 septembre 2011**

***sous le titre "Les sages amenés à se prononcer sur les peines plancher"***

L'association a annoncé soutenir l'action menée devant le Conseil constitutionnel pour contester la constitutionnalité des peines minimales imposées par la loi pour les délits routiers.

**Midi Libre du 7 septembre 2011**

***sous le titre "Les amendes forfaitaires bientôt hors-la-loi ?"***

Interview de Me Jean-Charles Teissèdre suite à sa plaidoirie devant le Conseil constitutionnel pour contester la constitutionnalité des peines minimales.

**Lenouvelobs.com du 6 septembre 2011**

***sous le titre "Peines planchers pour délits routiers contestés : le Conseil constitutionnel amené à se prononcer..."***

L'association a annoncé soutenir l'action menée devant le Conseil constitutionnel pour contester la constitutionnalité des peines minimales imposées par la loi pour les délits routiers. Citation de Rémy Josseaume et Me Jean-Charles Teissèdre pour qui "il est invraisemblable que la loi ne permette pas au juge de personnaliser la peine pour les infractions au Code de la route lorsqu'elles sont jugées selon la procédure dite de l'amende forfaitaire, alors qu'il peut le faire en matière délictuelle ou criminelle".

**France Soir du 7 septembre 2011**

***sous le titre "délits routiers : peines contestées"***

L'association a annoncé soutenir l'action menée devant le Conseil constitutionnel pour contester la constitutionnalité des peines minimales imposées par la loi pour les délits routiers.

**Direct Bordeaux 7 du 6 septembre 2011**

***sous le titre "Les sages saisis sur les peines planchers pour délits routiers..."***

L'association a annoncé soutenir l'action menée devant le Conseil constitutionnel pour contester la constitutionnalité des peines minimales imposées par la loi pour les délits routiers.

**La Croix du 7 septembre 2011**

***sous le titre "Les peines planchers contestées"***

L'association a annoncé soutenir l'action menée devant le Conseil constitutionnel pour contester la constitutionnalité des peines minimales imposées par la loi pour les délits routiers.

**AFP du 6 septembre 2011**

***sous le titre "La Une en France à 11h"***

L'association a annoncé soutenir l'action menée devant le Conseil constitutionnel pour contester la constitutionnalité des peines minimales imposées par la loi pour les délits routiers.

**Le Progrès du 6 septembre 2011**

***sous le titre "Peines planchers pour délits routiers contestés : une association conteste..."***

Selon l'association, à l'heure actuelle, en cas de comparution devant un juge, la peine prononcée ne peut être inférieure à l'amende forfaitaire infligée au moment de la verbalisation et cela conduit de nombreux automobilistes à renoncer à contester. Interview de Rémy Josseume et Me Jean-Charles Teissèdre pour qui "il est invraisemblable que la loi ne permette pas au juge de personnaliser la peine pour les infractions au Code de la route lorsqu'elles sont jugées selon la procédure dite de l'amende forfaitaire, alors qu'il peut le faire en matière délictuelle ou criminelle".

**Midi Libre du 6 septembre 2011**

***sous le titre "Telex"***

Citation de "40 millions d'automobilistes" par rapport à l'action menée devant le Conseil Constitutionnel pour contester la constitutionnalité des peines minimales imposées par la loi pour les délits routiers.

**Direct Matin du 6 septembre 2011**

***sous le titre "Les sages saisis sur les peines planchers pour délits routiers"***

Citation de "40 millions d'automobilistes" par rapport à l'action menée devant le Conseil Constitutionnel pour contester la constitutionnalité des peines minimales imposées par la loi pour les délits routiers.

**AFP du 6 septembre 2011**

***sous le titre "La Une en France à 9h"***

"40 millions d'automobilistes" a annoncé son soutien à l'action menée devant le Conseil Constitutionnel pour contester la constitutionnalité des peines minimales imposées par la loi pour les délits routiers.

**Le Républicain Lorrain du 6 septembre 2011**

***sous le titre "Les peines planchers pour délits routiers contestés : l'association "40 millions d'automobilistes" ..."***

Selon l'association, à l'heure actuelle, en cas de comparution devant un juge, la peine prononcée ne peut être inférieure à l'amende forfaitaire infligée au moment de la verbalisation et cela conduit de nombreux automobilistes à renoncer à contester. Interview de Rémy Josseaume, qui explique que le juge se trouve dans l'incapacité de personnaliser la sanction par rapport aux ressources du contrevenant.

**Ouest France du 6 septembre 2011**

***sous le titre "Les peines planchers pour délits routiers contestés"***

Selon l'association, à l'heure actuelle, en cas de comparution devant un juge, la peine prononcée ne peut être inférieure à l'amende forfaitaire infligée au moment de la verbalisation et cela conduit de nombreux automobilistes à renoncer à contester.

**Libération du 6 septembre 2011**

***sous le titre "Les peines planchers pour délits routiers contestés"***

Le journal cite "40 millions d'automobilistes" par rapport à l'action devant le Conseil Constitutionnel sur les peines planchers pour les délits routiers.

**Le Figaro et lefigaro.fr du 6 septembre 2011**

***sous le titre "Le Conseil Constitutionnel saisi des amendes "planchers""***

Saisie d'une question prioritaire de constitutionnalité par un avocat de la commission juridique de "40 millions d'automobilistes" sur le principe des peines planchers. Interview de Rémy Josseaume, selon qui les peines planchers, appliquées pour les infractions routières, sont inconstitutionnelles. Ce mécanisme heurte le principe d'individualisation de la peine, auquel tout justiciable a droit.

**Les Echos du 6 septembre 2011**

***sous le titre "Les peines minimales pour délits routiers contestées"***

Le journal cite "40 millions d'automobilistes" qui conteste les peines planchers pour les délits routiers et annonce l'audience devant le Conseil Constitutionnel pour ce jour.

**L'Echo Républicain du 6 septembre 2011**

***sous le titre "Délits routiers : contre les peines planchers"***

Le journal cite "40 millions d'automobilistes" qui a annoncé soutenir l'action menée devant le Conseil Constitutionnel pour contester la constitutionnalité des peines minimales imposées par la loi pour les délits routiers. Interview de Rémy Josseaume pour qui "cette législation va à l'encontre du principe de l'individualisation des peines, auquel tout justiciable a droit et du principe d'indépendance du juge".

**AFP du 6 septembre 2011**

***sous le titre "Peines planchers pour délits routiers : le Conseil constitutionnel amené à se prononcer"***

La dépêche reprend le communiqué de presse de l'association qui a annoncé soutenir l'action menée devant le Conseil Constitutionnel pour contester la constitutionnalité des peines minimales imposées par la loi pour les délits routiers.

#### **Bulletin Quotidien du 6 septembre 2011**

Le journal cite "40 millions d'automobilistes" par rapport à l'action devant le Conseil Constitutionnel sur les peines planchers pour les délits routiers.

#### **PRESSE AUDIO**



**France Info le 06 septembre 2011 dans la tranche 13h37/13h59 présentée par Bernard Thomasson**

Le Conseil Constitutionnel doit rendre son avis concernant le bien-fondé des peines plancher en matière de contravention et de délits routiers après la saisine de 40 millions d'Automobilistes.



**RTL le 06 septembre 2011 dans le journal de 12h30 présenté par Laurent Bazin**

Interview de Me Jean-Charles Teissedre, de la commission juridique de "40 Millions d'Automobilistes": "il n'est pas normal qu'un juge ne puisse pas appliquer une peine personnalisée, en deçà d'un minimum inposé par la Loi, dans le cas d'un délit routier. C'est contraire au principe d'égalité devant la justice



**RTL le 06 septembre 2011 dans le journal de 13h présenté par Elisabeth Martichoux**

"40 Millions d'Automobilistes" a saisi le Conseil Constitutionnel contre les peines plancher en matière de délit routier.



**France Bleu 107.1 FM le 06 septembre 2011 dans le journal de 10h présenté par Noé Da Silva**

Avis du Conseil Constitutionnel attendu par "40 Millions d'Automobilistes" dans le cas d'amendes plancher imposées par la Loi suite à une infraction routière



**France Info le 06 septembre 2011 dans le journal de 12h présenté par Bernard Thomasson**

Le Conseil Constitutionnel statue aujourd'hui sur les peines planchers dans le cadre des délits routiers. "40 Millions d'Automobilistes" conteste ces mesures que le juge ne peut personnaliser.

France Bleu 107.1 FM le 06 septembre 2011 dans le Journal de 11h présenté par Laetitia Bernard

"40 Millions d'Automobilistes" considère que les peines minimales portent atteinte à un principe fondamental d'égalité de la justice.



**France Bleu 107.1 FM le 06 septembre 2011 dans le Journal de 09h présenté par Fanny Lechevestrier**

Citation de "40 Millions d'Automobilistes" qui réclame la personnalisation des peines selon les ressources des automobilistes.



**France Bleu 107.1 FM le 06 septembre 2011 dans le Journal de 08h présenté par Fanny Lechevestrier**

Interview de Rémy Josseaume, président de la commission juridique de "40 Millions d'Automobilistes": "il n'est pas normal qu'un juge ne puisse pas adapter le montant de la peine pour un délit routier en fonction des revenus de l'automobiliste, alors qu'il personnalise la peine pour un délit ou un crime"!



**France Bleu 107.1 Fm le 06 septembre 2011 dans le Journal de 07h présenté par Noé Da Silva**

"40 Millions d'Automobilistes" souhaite qu'un juge puisse individualiser le montant des amendes, dans le cas d'un délit routier, en fonction des revenus du contrevenant.



**RTL le 06 septembre 2011 dans le journal de 07h30 présenté par Philippe Corbe**

"40 Millions d'Automobilistes" a saisi le Conseil Constitutionnel pour contester les peines planchers imposées pour les délits routiers.

Le Conseil Constitutionnel est saisi par "40 Millions d'Automobilistes" pour contester les fameuses peines planchers imposées par la loi pour les délits routiers



RTL le 06 septembre 2011 dans RTL Petit Matin - Journal de 06h présenté par Philippe Corbe



France Info le 06 septembre 2011 dans la tranche 6h12/6h29 présentée par Gilbert Chevalier

Citation de "40 Millions d'Automobilistes" qui conteste la légitimité de la mesure empêchant le juge de personnaliser le montant des peines planchers, par la saisie du Conseil Constitutionnel.

Interview de Rémy Josseaume, président de la commission juridique de "40 Millions d'Automobilistes": "Nous contestons ces peines planchers qui ne permettent pas aux juges de personnaliser le montant alors qu'ils peuvent le faire dans des cas beaucoup plus graves, au Pénal comme au Délictuel"



RTL le 06 septembre 2011 dans le journal de 05h présenté par Stéphane Carpentier



France Bleu 107.1 FM le 06 septembre 2011 dans le Journal de 6h présenté par Fanny Lechevestrier

Citation de "40 Millions d'Automobilistes" dans la saisie du Conseil Constitutionnel pour contester le principe des peines plancher imposées par la Loi. Il est anormal que le juge ne puisse pas personnaliser le montant de l'amende en fonction des revenus de l'automobiliste.